

ICA – conditions d'exportation porcs	version	Inde
	11/2020	

- **Les porcs sont nés et ont été élevés dans un seul et même pays.**
- L'exploitation de provenance des porcs n'est pas située dans une zone délimitée en raison de cas / foyers de fièvre aphteuse.
- L'exploitation de provenance des porcs n'était, **au cours des 40 derniers jours**, pas située dans une zone délimitée en raison de cas / foyers de peste porcine africaine.
- L'exploitation de provenance des porcs n'est pas soumise à des mesures restrictives en raison de la maladie d'Aujeszky.
- L'exploitation de provenance des porcs est indemne, depuis au moins 3 mois, des maladies suivantes :
 - charbon (anthrax);
 - brucellose;
 - tuberculose;
 - gastro-entérite transmissible;
 - encéphalomyélite (maladie de Teschen).
